



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 22 MARS 2008**

Etaient présents :

Monsieur Roland GRONCHI, Monsieur Olivier LAPIERRE; Madame Catherine SOL, Monsieur Eddy VALADIER, Madame Dominique NOVELLI, Monsieur Patrick AGNIEL, Madame Rolande THELENE, Monsieur Claude CIURO, Madame Alice MATTERA, Monsieur Alex DUMAGEL, Madame Pascale BERTAUD, Monsieur Serge GILLI, Mademoiselle Charlotte CHAMPION, Monsieur Raymond CRIQUET, Madame Lauris PAUL, Madame Audrey RIQUIER, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Berta PEREZ, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Ludivine CLAVEL, Monsieur Francis TUDELA, Madame Danielle DECIS, Monsieur Lucien TUR, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Alain GAIDO, Madame Rachel BASTIDE, Monsieur Daniel ANIORT, Madame Aline SANCHEZ, Monsieur Paul BADRE, Madame Laurence MASSOL, Monsieur Samuel SERRE, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Daniel MASSEBIEAU, Conseillers Municipaux.

Etait absent, excusé :

Monsieur Nicolas FLORES, Conseiller Municipal, qui avait donné pouvoir à Monsieur Frédéric BRUNEL.

*

Conformément à la convocation des conseillers municipaux élus le 16 mars 2008 et à l'ordre du jour prescrit, l'ouverture de la séance d'installation des Conseillers Municipaux est assurée par **Monsieur Roland GRONCHI, Maire**, qui donne lecture des résultats des élections municipales de la Commune de SAINT-GILLES du 16 mars 2008, à savoir :

Liste "SAINT-GILLES NOUVEAU STYLE"

conduite par Monsieur Olivier LAPIERRE 2316 voix 24 sièges

Liste "SAINT-GILLES PASSIONNEMENT"

conduite par Monsieur Alain GAIDO 1808 voix 6 sièges

Liste "GENERATIONS SAINT-GILLES"

conduite par Monsieur Samuel SERRE.....781 voix2 sièges

Liste "SAINT-GILLES AVANT TOUT"

conduite par Monsieur Daniel MASSEBIEAU571 voix 1 siège.

Puis **Monsieur GRONCHI** procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux et constate que le quorum est acquis avec 32 conseillers municipaux présents et un excusé qui a donné pouvoir.

Il déclare ensuite les élus installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur GRONCHI, en sa qualité de Maire sortant, adresse ensuite une petite allocution à l'intention de l'Assemblée.

Je dois d'abord féliciter tous les élus pour le résultat obtenu et le bon déroulement de la période électorale.

Je sais que votre candidature a été, pour chacun de vous, un acte personnel très important, par lequel vous vous êtes engagé, une fois élu, à assister, de façon assidue, aux diverses réunions et à prendre part aux délibérations du Conseil Municipal.

SAINT-GILLES est devenue une ville importante, qui demande, de la part du Maire, des Adjoints et des Délégués, une présence de tous les instants. Que l'enthousiasme du début puisse durer tout le mandat !

Je vous souhaite d'acquitter cette mission avec beaucoup de dévouement pour la promotion de la Ville et le bien-être de tous ses habitants.

Vous allez pouvoir travailler avec un personnel territorial dévoué et compétent que vous connaissez déjà pour la plupart, et je suis persuadé que la période de transition sera rapide et fructueuse.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, un mandat très profitable pour vous et pour la Ville. Je reste à votre entière disposition si vous le jugez utile.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur GRONCHI invite ensuite le doyen d'âge des membres du Conseil Municipal à prendre la Présidence de la séance pour l'élection du Maire.

Monsieur Olivier LAPIERRE prend place en cette qualité et indique qu'il convient de procéder à l'élection du Maire qui se déroule au bulletin secret à la majorité absolue des suffrages.

Puis il appelle le benjamin de l'Assemblée, en l'espèce **Mademoiselle Charlotte CHAMPION** pour exercer les fonctions de secrétaire de bureau de vote et demande au Conseil Municipal de désigner deux assesseurs au moins, à savoir Messieurs Eddy VALADIER et Daniel ANIORT.

Il invite ensuite le Conseil Municipal à lui faire part de la ou des candidatures au poste de Maire.

Deux conseillers municipaux sont candidats, Messieurs Alain GAIDO et Olivier LAPIERRE.

Monsieur LE PRESIDENT fait ensuite distribuer un bulletin de vote sur lequel chaque Conseiller Municipal devra apposer les nom et prénom de son choix, puis il demande à l'Assemblée de voter, chacun restant à sa place et déposant le bulletin dans l'urne qui circulera dans les rangs.

Après le vote du dernier élu, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins par les membres du Bureau, le Président de séance, la secrétaire et les deux assesseurs, ainsi qu'il suit :

- Nombre de votants.....	33
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau.....	2
- Nombre de suffrages exprimés	31
- Majorité absolue.....	17
- Nombre de voix obtenu par Alain GAIDO	6
- Nombre de voix obtenu par Olivier LAPIERRE.....	25

Monsieur Olivier LAPIERRE est proclamé Maire de SAINT-GILLES.

Monsieur GRONCHI félicite Monsieur Olivier LAPIERRE et lui remet solennellement l'écharpe de Maire de la Commune de SAINT-GILLES.

A l'issue de cette élection, **Monsieur LE MAIRE** nouvellement élu prend la Présidence de l'Assemblée en cette qualité pour l'élection des Adjoints et propose au Conseil Municipal de déterminer leur nombre en précisant qu'il ne peut excéder 30 % de l'effectif global du Conseil Municipal, soit 9 pour un effectif de 33 élus.

Il donne ensuite lecture de la délibération correspondante qui est soumise au vote.

Le quorum étant atteint, la délibération est adoptée A L'UNANIMITE.

Monsieur LE MAIRE précise que les Adjoints sont élus au scrutin de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel et que le vote a lieu à bulletin secret.

Monsieur LE MAIRE demande ensuite que lui soient remises les listes des candidats à l'élection des adjoints.

Deux listes sont proposées, l'une au titre de la liste "**SAINT-GILLES PASSIONNEMENT**" de Monsieur Alain GAIDO, une autre au titre de la liste "**SAINT-GILLES NOUVEAU STYLE**" de Monsieur Eddy VALADIER.

Monsieur LE MAIRE demande que chacune des listes soit mise à la disposition des votants et invite les élus à déposer leur bulletin dans l'urne qui circule dans les rangs.

Au terme du vote du dernier Conseiller Municipal, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les membres du Bureau.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants.....	33
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau.....	3
- Nombre de suffrages exprimés	30
- Majorité absolue.....	17
- Nombre de voix obtenu par Alain GAIDO	5
- Nombre de voix obtenu par Eddy VALADIER.....	25

La liste constitutive des Adjoints nommés dans l'ordre, conduite par Monsieur Eddy VALADIER, est déclarée élue.

Messieurs les représentants des groupes de l'opposition demandent successivement la parole et sont autorisés à s'exprimer ainsi qu'il suit :

Monsieur GAIDO intervient. "Monsieur LAPIERRE, notre groupe "Gauche, Humaniste et Démocrate" tient tout d'abord à vous féliciter pour votre élection au mandat de Maire et vous assure de sa participation honnête et démocrate au sein du Conseil Municipal.

Comme vous, nous serons au service de tous les Saint-Gillois et profitons de cette intervention pour remercier ceux qui nous ont soutenus.

Sachez que nous assurerons tous nos devoirs d'élus et souhaitons que soient respectés tous nos droits. Nous serons avec vous et votre équipe pour soutenir tous les dossiers qui iront dans le sens des Saint-Gillois et de SAINT-GILLES.

Je vous remercie de nous avoir donné la parole."

Monsieur Daniel MASSEBIEAU félicite à son tour Monsieur Olivier LAPIERRE pour son élection puis indique qu'il siègera au sein de l'Assemblée Municipale avec, pour seul but, non pas un intérêt personnel, mais la défense de l'identité de SAINT-GILLES, de ses valeurs et les intérêts de ses habitants.

Monsieur Daniel MASSEBIEAU renvoie ensuite à de prochains débats l'expression de ses craintes au regard de certaines orientations choisies par la nouvelle majorité en place et ce d'autant que 60 % de l'électorat ne s'est pas effectivement prononcé pour la liste majoritaire.

Monsieur Daniel MASSEBIEAU remercie Monsieur Le Maire.

Monsieur Samuel SERRE prend la parole pour remercier, au nom de son équipe et des élus siégeant dans l'Assemblée, Monsieur Le Maire en le félicitant pour son élection.

Monsieur Samuel SERRE ajoute que, intervenant en dernier et donc quand tout a été dit, il mènera une opposition constructive et non pas systématique avec, en toile de fond, l'intérêt de SAINT-GILLES pour que les décisions prises au sein de l'Assemblée soient guidées par la meilleure orientation possible.

Monsieur LE MAIRE remercie les membres de l'Assemblée et le public et déclare la séance close à 10 h 45.
